

# LA COLLECTE 2018 DU DENIER CONTINUE !

## **Donnez aux prêtres et aux salariés du diocèse les moyens de vivre et d'agir.**

Prêtres (en activité ou à la retraite) et laïcs salariés sont rémunérés par le Denier de l'Église, qui finance aussi la formation des séminaristes... et la seule source du Denier, c'est votre générosité !

Grâce à votre don au Denier, les prêtres et les laïcs peuvent accompagner tous ceux qui le souhaitent : célébration de la messe, éveil à la foi, préparation aux sacrements, visites et assistance aux personnes âgées, malades ou démunies...

Vous l'aurez compris, sans votre soutien, l'Église n'aurait pas les moyens d'accomplir sa mission !

La mobilisation de tous est primordiale alors que seulement 1 catholique sur 10 participe à la collecte et que la famille des donateurs est chaque année un peu moins nombreuse...

## **Comment faire un don ?**

Vous pouvez donner par carte bancaire sur le site [www.denierchti.fr](http://www.denierchti.fr).  
C'est pratique, rapide et sécurisé !

Vous pouvez aussi donner au Denier par chèque en adressant votre don à :  
**Association Diocésaine de Lille**  
**Service Denier 68 rue Royale**  
**59042 Lille**  
(chèque à l'ordre de l'Association Diocésaine de Lille)

## **Un grand merci pour votre contribution !**

**Si vous êtes imposable , vous bénéficiez d'une réduction d'impôt égale à 66% de votre don (dans la limite de 20% de votre revenu imposable) ;**

**ainsi par exemple votre don de 30€ ne vous revient qu'à 10,20€**

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service donateurs au :**

**[SERVICE RESSOURCES - DENIER](#)**

**[denier@lille.catholique.fr](mailto:denier@lille.catholique.fr)**

**[03 28 36 54 22](tel:0328365422)**

**<https://lille.denierchti.fr/denier/FR/>**